

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
19 JUIN 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Restauration de
l'apothicairerie: demande
de subventions auprès de
l'Etat et du Conseil
Général des Yvelines:
2ème tranche**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 23 juin 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 20 juin 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 juin 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 19 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 juin deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame LANGE, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur JOLY à Monsieur LAMY
Madame VANTHOURNOUT à Madame CLECH
Monsieur DEGEORGE à Madame GOMMIER

Secrétaire de séance :

Monsieur PETROVIC

N° DE DOSSIER : 14 E 02

OBJET : RESTAURATION DE L'APOTHICAIERIE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT ET DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES : 2^{ème} TRANCHE

RAPPORTEUR : Madame ADAM

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'apothicairerie de l'ancien Hôpital Général de Saint-Germain-en-Laye est constituée de boiseries et de quelques 600 objets (céramique, verrerie, métal). Elle est inscrite au titre des Monuments historiques depuis le 28 mars 1904. La Ville de Saint-Germain-en-Laye a décidé de la restaurer dans le cadre de la restructuration à venir du bâtiment Henri IV.

Une première tranche de travaux a débuté en 2013. Elle concerne la dépose et la première phase de restauration des boiseries, la restauration de la table et de la statue de Saint Joseph et l'emballage des pots à pharmacie.

Cette première phase de l'opération dont le montant s'élève à 134 234 € H.T. a été subventionnée par l'Etat (Direction régionale de l'action culturelle d'Ile-de-France (D.R.A.C.)) à hauteur de 66 800 € et par le Conseil Général des Yvelines à hauteur de 10 000 €.

Une seconde tranche de travaux débute en 2014. Elle concerne la seconde phase de restauration des boiseries et leur repose, la restauration des objets en bois (vingt boîtes médicinales, trois statues de la Vierge à l'Enfant, dont l'une d'elles avec Sainte Anne) et la restauration ainsi que le marquage de la totalité des objets en céramique, en verre, en métal et en pierre et leur installation *in fine* dans l'apothicairerie.

Le montant de cette seconde phase se décompose de la manière suivante :

Prestation	Montant H.T.
Boiseries et objets bois, bois sculpté et bois peint	78 939 €
Objets (céramique, verrerie, métal, pierre)	48 380 €
Total H.T.	127 319 €

Cette opération s'effectue sous le contrôle scientifique des Monuments historiques. Elle est éligible à une subvention de la D.R.A.C à hauteur de 50% du montant des travaux hors taxes. Sur la base de la notification d'attribution de la subvention de l'État, le Conseil Général des Yvelines peut apporter un concours supplémentaire à hauteur de 20% du montant des travaux hors taxes, plafonné à 10 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions aux taux les plus élevés auprès de l'État (D.R.A.C.) et du Conseil Général des Yvelines pour la seconde tranche de restauration de l'apothicairerie.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions aux taux les plus élevés auprès de l'Etat (D.R.A.C.) et du Conseil Général des Yvelines pour la seconde tranche de restauration de l'apothicairerie.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a long, sweeping horizontal line extending to the right.

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye